

ÉLAN - SAVIGNY ENVIRONNEMENT

Boîte Postale 01

91605 SAVIGNY-SUR-ORGE CEDEX

01 84 18 00 92

Association Loi 1901 N° 0913010890

Agrément n° 2001/Pref./4228/DCL/0299

<http://www.elan-savigny-environnement.org>

contact@elan-savigny-environnement.org



CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION ÉLAN – SAVIGNY ENVIRONNEMENT À L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAVIGNY-SUR-ORGE - Observations et Propositions -

ANNEXE N°2 UN AMÉNAGEMENT LE LONG DE L'AQUEDUC DE LA VANNE, DU LOING ET DU LUNAIN M. MARCHON, administrateur

À l'instar de ce qui a été réalisé sur Viry-Châtillon et Grigny, il serait souhaitable d'aménager la Vanne, sachant qu'il est très dangereux de circuler à vélo sur la partie rue de Champagne, allant du carrefour du café « Les Deux Drapeaux » (anciennement « Chez Odette ») au rond-point « Bardy ». A pied, se promener sur le cheminement créé à force de passage sur la Vanne est difficile en hiver (pluie ou gel).

En partant du bas, en remontant la Vanne, on se trouve devant deux portions en herbe de chaque côté de la chaussée.

Nous suggérons que les piétons traversent sur la droite en passant devant le café « Les deux Drapeaux » et le petit square. Cette partie ne nécessiterait qu'un cheminement de 1 m de large avec gravillons (sauf à mi-chemin où deux ouvrages diminuent le passage). Nous préférons le passage le long des habitations. Nous en profitons pour demander la suppression de la grille de la rue en impasse (rue Mirabeau) qui oblige les riverains à faire un détour pour aller sur la Vanne. Les piétons arriveraient ainsi au passage piétons de la pharmacie sur le boulevard Aristide-Briand.

Quant aux cyclistes, il faudrait les faire passer à gauche après avoir traversé le croisement dans la circulation : il faut créer un passage bitumé (comme celui de Viry à Évry) du début de la rue du Docteur-Bourrier en contournant l'ouvrage afin d'amener les cyclistes (avec panneau cycliste pied-à-terre) également au carrefour de l'avenue Gabriel-Péri et du boulevard Aristide-Briand.

Il est aisé de voir que les piétons peuvent continuer leur chemin en regardant les boulistes ; il y a d'ailleurs un panneau. Toutefois, il manque deux passages protégés pour piétons quand la Vanne est coupée par l'avenue des Bleuets, puis par l'avenue des Pervenches.

Où passent les cyclistes dans ce point noir ?

- Soit on ne change rien. Ils se faufilent alors dans la circulation importante de ce secteur où de nombreux commerces attirent des conducteurs en stationnement illégal.
- Soit il est envisagé de changer le sens de circulation des rues afin de créer une piste cyclable de chaque côté de la Vanne. Par principe, nous ne sommes pas partisan de la fluidité des rues qui se traduit par une vitesse excessive. Les rues de Champagne et des Palombes sont quasi parallèles et quasi identiques. Elles peuvent être en sens unique, chacune dans un sens avec couloir cycliste et stationnement sur un seul côté, depuis le boulevard Aristide-Briand aux avenues des Iris et de Juvisy-Cottages, voire jusqu'à l'avenue des Bleuets.

Ensuite, lorsque les rues de Longjumeau et des Palombes s'écartent, la Vanne est à sa plus grande largeur (plus de 20 m). On peut envisager une piste cyclable et un chemin piétonnier parallèles avec main courante de séparation sur un long parcours. Néanmoins, il serait souhaitable de mettre des passages protégés aux intersections de l'avenue Robert-Leuthreau et de la rue de la Voie-Verte en raison de la vitesse excessive de certains véhicules.

Nous arrivons ainsi jusqu'à la limite de la commune.


